

MOBILISATION PRINTEMPS 2024

LE 13 MAI 2024, MOBILISONS-NOUS CONTRE LA PRÉCARISATION GÉNÉRALISÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ARTISTIQUE ET DU CHAMP PROFESSIONNEL DE LA CULTURE, ET POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ART ET DU DESIGN

L'inter-organisation *Écoles d'art et design en lutte* lance un appel à mobilisation conjoint avec des syndicats et organisations de travailleur·euses de l'art contre la précarisation de l'enseignement supérieur artistique et du champ professionnel de la culture le 13 mai prochain. Cet appel s'inscrit dans un moment de lutte important pour les Artistes-Auteur·ices avec deux rendez-vous au mois de mai :

- ① LE 13 MAI au ministère de la culture pour l'inter-organisation *Écoles d'art et design en lutte*
- ① LE 20 MAI à l'assemblée nationale pour la proposition de projet de loi pour la continuité des revenus des Artistes Auteur·ices.

Il nous semble primordial de corréliser la situation des écoles d'art et celle des travailleur·euses de l'art et de nous mobiliser toutes ensemble le 13 mai car nous faisons partie d'un même écosystème professionnel qui maintient ses acteur·ices principaux dans une précarité grandissante. En tant que personnes expertes directement concernées par cette précarité et par la mise à mal du service public de la culture et de son enseignement supérieur, nous avons des propositions concrètes à opposer à l'inaction du gouvernement et nous vous appelons à les soutenir avec nous.

LE PRINTEMPS NE FAIT QUE COMMENCER !

- ① AVRIL-MAI GRÈVES ET MOBILISATIONS : à l'ÉSA Aix, l'ÉESI Angoulême-Poitiers, l'ÉMA du Grand Chalon, l'ÉNSBA Lyon, l'Ésad Tours-Angers-Le Mans, l'Ésad Valenciennes et dans toutes les écoles : la lutte continue !
- ① LUNDI 22 AVRIL À 19H AG inter-écoles en ligne
us06web.zoom.us/j/85874892748
- ① LUNDI 13 MAI Journée nationale de mobilisation.
Étudiant·es, enseignant·es et personnels, artistes-auteur·ices : rassemblement au Ministère de la culture et appel à la démultiplication des actions locales

MOBILISATION PRINTEMPS 2024

◆ DES ÉCOLES D'ART ET DESIGN FRAGILISÉES MAIS MOBILISÉES

■ UNE LUTTE SANS PRÉCÉDENT EN 2023

En 2023 a eu lieu une mobilisation inédite des écoles supérieures d'art et design. Les constats dressés alors restent malheureusement valables: alors que leurs dotations budgétaires stagnent ou régressent depuis plus de 10 ans, les écoles d'art et design en France sont soumises à des coûts de gestion importants, liés à leur soi-disant «autonomie» et à la démultiplication des missions et activités de leurs personnels. S'ajoute à cela une inflation constante, les coûts de la crise énergétique, et la non-compensation par l'État du dégel du point d'indice des agents de la fonction publique. Résultat: partout, ça craque!

Ainsi, dans la plupart des écoles, une grande précarité budgétaire et des déficits croissants conduisent au raboutage des moyens pédagogiques, à la hausse des frais d'inscription et de scolarité, à la précarisation des personnels et à des suppressions de postes, voire à des perspectives de fermetures. Aucune école n'est épargnée alors que dans le même temps se développe à grande vitesse un marché d'enseignement privé extrêmement couteux et majoritairement de faible qualité.

C'est dans ce contexte que s'est constitué l'inter-organisation *Écoles d'art et design en lutte* réunissant des syndicats et collectifs d'étudiant·es, de personnels et de travailleur·euses de l'art. Suite à des grèves, des occupations d'écoles et des rassemblements l'an passé, nous avons amorcé un dialogue avec le ministère de la culture auquel ce dernier a rapidement coupé court en octroyant une aide de 2 millions d'euros jugé unanimement dérisoire et en commandant un énième rapport, le rapport dit «Oudart», remis à l'été 2023.

■ RENTRÉE 2023-2024

À l'automne 2023, l'État s'est distingué en s'opposant à un amendement à la proposition de loi de finance 2024 qui prévoyait une augmentation du budget des écoles d'art territoriales de 16 millions d'euros.

Dans le même temps, le ministère de la culture a poursuivi la position qui est la sienne depuis 15 ans, à savoir se désengager financièrement et politiquement tout en imposant aux écoles toujours plus de directives. C'est ainsi qu'il a engagé dans la précipitation une réforme des cursus licence-master (DNA/DNSEP) sous-tendu par une logique de mal nommée «professionnalisation» avec une application à l'horizon 2025, et à laquelle s'ajoute le souhait d'introduire l'apprentissage par alternance dans les écoles d'art et design, sans qu'aucune réflexion sérieuse n'ait été menée sur les conséquences financières, humaines et pédagogiques d'une telle mesure.

Les mobilisations d'écoles n'ont pas cessé pendant cette période, associées à des menaces de fermetures d'écoles (Valenciennes, Chalon), de filières (Lyon, Strasbourg-Mulhouse) et à des revendications liés aux hausses de frais d'inscriptions (Tours-Angers-Le Mans).

MOBILISATION PRINTEMPS 2024

■ DUPLICITÉ DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Nommée ministre de la culture en janvier 2024, Rachida Dati affirme depuis vouloir développer une politique culturelle tournée vers les territoires et l'égalité d'accès à la culture. Interpellée sur l'incohérence de ne pas soutenir les écoles d'art et design, en particulier territoriales, dans un tel contexte, la ministre a demandé à son Cabinet de rencontrer l'inter-organisation le 18 mars. Alors que ce rendez-vous laissait présager des possibilités de travail, c'est pourtant un discours agressif que la ministre a tenu dès le lendemain lors d'une audition à l'Assemblée nationale, en affirmant se préparer à fermer des écoles d'art pour faire face à leurs difficultés budgétaires. Si Rachida Dati a été conduite à produire un communiqué aux airs de rétropédalage quelques jours plus tard, nous ne pouvons qu'être suspicieux concernant ses intentions. La méthode du ministère est en effet de plus en plus évidente: en assumant publiquement son désengagement, celui-ci tend une perche aux collectivités locales les moins fortunées et/ou les moins concernées par leurs écoles d'art et design, afin que celles-ci puissent les abandonner en ne sachant que trop bien que l'État n'y opposera aucune résistance.

◆ ARTISTES AUTEUR·ICES: DES PROFESSIONS PRÉCARISÉES

En 2021, nous étions plus de 300 000 à avoir déclaré des revenus au régime des artistes-auteur·ices. Parmi nous, des écrivain·es, des compositeur·ices, des réalisateur·ices, des scénaristes, des photographes, des graphistes, des peintres, des sculpteur·ices, des illustrateur·ices, des designers ou encore des traducteur·ices.

Malgré la diversité de nos professions, nous partageons un statut offrant une faible protection sociale. Contrairement aux artistes-interprètes, nous ne bénéficions pas des droits sociaux fondamentaux que sont la reconnaissance des accidents du travail ou des maladies professionnelles. Nous n'avons pas non plus accès à l'assurance chômage, en dépit de nos emplois précaires et discontinus. Pourtant, nous sommes aussi des travailleur·euses et prétendons à une couverture sociale digne de ce nom.

La situation sociale des métiers de la création est bien documentée: en 2017, 53% des artistes graphiques et plastiques ont perçu moins de 8 703 euros de revenus artistiques annuels. En 2019, 75% des auteur·ices de BD installé·es à Angoulême étaient au RSA. Si toutes nos professions ne sont pas égales face à la pauvreté, tous·tes les artistes-auteur·ices partagent une précarité structurelle qui les empêche de se projeter et d'envisager l'avenir sereinement.

La situation est également bien connue du Parlement européen qui, dans sa résolution du 21 novembre 2023, alerte sur les droits des artistes-auteur·ices, soulignant qu'ils devraient comme tous·tes travailleur·euses bénéficier «du droit à un salaire minimum, à la négociation collective, à une protection en ce qui concerne le temps de travail et la santé, à des congés payés et à un accès à la protection contre les accidents du travail, aux prestations de chômage et de maladie, ainsi qu'aux pensions de vieillesse contributives».

MOBILISATION PRINTEMPS 2024

◆ LUTTER CONTRE LA PRÉCARISATION GÉNÉRALISÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ARTISTIQUE ET DU SECTEUR PROFESSIONNEL**■ Revendications et propositions pour l'avenir des écoles d'art et design**

Les écoles supérieures d'art et design public sont un rouage essentiel de notre écosystème culturel. Elles garantissent un large accès aux formations artistiques et sont des actrices engagées dans la vie culturelle des territoires, tout en rayonnant à l'échelle nationale et internationales par leurs échanges, leurs projets artistiques et programmes de recherche. L'évolution profonde qu'elles ont connu ces 15 dernières années, grâce au sur-investissement des personnels, ne peut se passer d'un réengagement ambitieux de l'État.

NOUS REVENDIQUONS AINSI

- Un engagement ferme à préserver l'ensemble des écoles d'art et design existantes à ce jour, avec l'ensemble de leurs formations supérieures
- Un taux fixe de droits d'inscription accessibles et égalitaires dans toutes les écoles d'art et de design, avec une exonération compensée par l'État pour les étudiant·es boursier·es
- Un engagement pluriannuel obligatoire des tutelles publiques, tenant compte de l'évolution prévisible des coûts de fonctionnement des établissements, avec une augmentation significative de la dotation de fonctionnement annuelle de l'État
- L'introduction d'une représentation majoritaire des personnels et des étudiant·es aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement supérieur, et la redéfinition du fonctionnement de leurs instances de gouvernance, qui ne répondent ni aux logiques de l'enseignement supérieur ni à une réelle autonomie.
- La création d'un statut unique pour l'ensemble des professeur·es des écoles supérieures d'art et design nationales et territoriales et la revalorisation en catégorie A de l'ensemble des personnels pédagogiques (chef·fes d'atelier et assistant·es d'enseignement)
- Un temps et des méthodes de concertation réels avant toutes éventuelles évolutions des cursus DNA/DNSEP et tout éventuel recourt à l'apprentissage par alternance

MOBILISATION PRINTEMPS 2024

■ La PPL sur la continuité des revenus : une réponse à la question de la «professionnalisation» et à la précarité des Artistes Auteur·ices

Il est temps de prendre en compte les réalités d'une économie culturelle fondée sur la contribution de travailleur·ses faiblement rémunéré·es, soumis·es à une concurrence féroce et relégué·es dans des dispositifs inadaptés comme le RSA et l'ASS. Les réformes en cours menacent d'ailleurs d'en priver nombre d'artistes-auteur·ices qui risquent alors de devoir renoncer à leur métier.

C'est pourquoi, avec Pierre Dharréville (député GDR) et la commission culture du PCF, des syndicats et associations (SNAP CGT, STAA CNT-SO, La Buse, la SRF, l'AFD) ont rédigé, sous l'œil attentif de la majorité des organisations professionnelles, un projet de loi visant à intégrer les artistes-auteur·ices dans la caisse commune de l'assurance chômage. Son adoption serait une avancée historique s'inscrivant dans la continuité des dispositifs en place. Car depuis le milieu des années 1970, nous sommes adossé·es au régime général de la Sécurité sociale et bénéficions des droits de salarié·es en ce qui concerne la retraite, la maladie et la famille. Il s'agira ici d'étendre ces prestations au chômage, conformément aux recommandations du Parlement européen.

Ce progrès social majeur serait financé par une augmentation des cotisations payées par les diffuseurs, qui passeraient de 1,1 % à 5,15 % – les artistes-auteur·ices s'acquittant déjà d'une part salariale de la contribution chômage via la CSG.

Il permettrait, en outre, de considérer le métier d'Artiste Auteur·ice comme un avenir professionnel plus serein et plus accessible pour des étudiant·es venu·es de milieux sociaux moins favorisés qu'actuellement. Puisque la ministre de la culture souhaite rendre l'art moins élitiste, cette proposition devrait lui permettre de réaliser rapidement ses objectifs.

MOBILISONS-NOUS !